

N/REF : 2/02/2026 10H21 C:000003 I:02146
V/REF : AC/C38690
V/Email reçu le Lundi 02/02/2026 à 10H21

AIGUILLON CONSTRUCTION
SA HLM
60 Avenue du Canada
CS50147
35201 RENNES CEDEX 2

V/REF.IMM. ADB
IMMEUBLE : A DE BRETAGNE -ADB
12, RUE MICHEL MARION
.
35740 PACE

Rennes, le 12 Février 2026

Référence Marché: 024054-PBS-005
LOCALISATION : 12 RUE MICHEL MARION - PATRIE COMMUNE
MOTIF : FUIITE SUR L'ALIMENTATION DU RÉSEAU COLONNE SECHE DE POMPIERS
Donneur d'ordre : Mme A. CASAERT

=====

NATURE DE L'INTERVENTION :

Travaux de plomberie en partie privative.

INTERVENTION DU 06/02
MISE EN VEHICULE ET DU MATERIEL
CONTROLE DES SOUS SOLS
CONSTAT : PRÉSENCE D'EAU AU SOL
CONTROLE DES INSTALLATIONS
CONSTAT : RIEN A SIGNALER, LA FUIITE PROVIENT DE LA PLUIE
PRÉCONISATION : PRÉVOIR PASSAGE ENTREPRISE POUR REFAIRE L'ÉTANCHÉITÉ
SOUS LES DALLES MONTÉES SUR PLOTS
FIN DE CHANTIER ET REPLI DU MATERIEL

OBSERVATIONS : MG LCOMPTER Email envoyé le 09/02/26 à 17H48 Mme A. CASAERT

DESCRIPTIF TECHNIQUE DE L'ACTIVITE :

Déplacement d'un VEHICULE ATELIER équipé de matériel de plomberie
(poste a souder, raccords et longueurs de tuyaux de différents diametres,
génératrice 220 volts, perceuse, tronçonneuse, etc).
Reconnaissance du chantier. Installation et mise en place du matériel (si
nécessaire).
Réalisation du travail conformément aux regles de l'art.
Vérification en fin d'intervention de la bonne exécution, contrôle de
l'étanchéité (si nécessaire).
Nettoyage du chantier. Evacuation des détritrus (si nécessaire).
Relevé du plan de l'intervention (si nécessaire).
Ce descriptif technique n'est pas contractuel.
Les temps facturés comprennent : le déplacement aller-retour de notre véhicule

auquel s'ajoute le temps sur place (Heure de départ - heure d'arrivée).

Nos fournitures sont affectées d'un coefficient de vente de 1,43 sur le prix d'achat sauf conditions particulières convenues avec le client.

=====					
Quantité	Heures -	Suppléments -	Descriptif	N°BT	P.U. HT
1,00	PBL007-Ff	RFE simple	EF-EC/Chauf.=<2h PP	1	100,00
					100,00
			TOTAL H.T.		100,00
			T.V.A. a 10,00%		10,00
			TOTAL T.T.C.		En EURO 110,00

L'immeuble est achevé depuis plus de deux ans.

Valeur en votre règlement au 31 Mars 2026

Pénalités de retard: 3 fois le taux d'intérêt légal

(Loi n° 2008-776 du 4 Aout 2008)

Indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement : 40 euros

TVA acquittée sur les encaissements.